

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 68 (1954)

Heft: 3-4

Rubrik: Société française d'Héraldique et de Sigillographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société Française d'Héraldique et de Sigillographie

Baron J. MEURGEY DE TUPIGNY, président, 113, rue de Courcelles, Paris 17^e.



La Société s'est réunie le 25 octobre 1954. Quelques nouveaux membres ont été élus. Le président a donné lecture d'une importante correspondance; il a signalé deux articles du baron Borel du Bez, *Les armoiries et la particule de Stendhal, Henri Beyle était-il gentilhomme?* et *La Couronne comtale timbre-t-elle arbitrairement depuis le XVII^e siècle les armes des familles de la bourgeoisie française?* (*Vie Judiciaire*, 4 et 11 oct.), un livre du baron Hervé Pinoteau, *Héraldique Capétienne*. — La Société a décidé de reprendre la publication d'un bulletin autonome tout en demeurant solidaire du groupement des sociétés héraldiques organisé par la Société suisse d'héraldique.

Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Geslacht- en Wapenkunde (Nederlandsch Leeuw)

Président : Jonkheer Dr. D. P. M. GRASWINCKEL. Bleijenburg 5, La Haye.



Les communications de cette société ne nous sont pas parvenues.

Office Généalogique et Héraldique de Belgique

Président : Chevalier A. DE SELLIERS DE MORANVILLE, 50, avenue Général de Gaulle, Bruxelles.



Les Archives de familles en Hainaut.

Les Archives du Hainaut, qui avaient tant souffert des bombardements de 1940 et avaient été solennellement réinstallées en mai dernier dans leurs bâtiments restaurés (ancien couvent des Visitandines à Mons), ont fourni à leur conservateur, M. Louant, l'occasion d'accueillir le 18 septembre les nombreux fervents du Passé que le comte de Lannoy, président, et les membres du Comité de l'Association de la Noblesse pour le Hainaut y avaient invités.

Etait notamment à l'ordre du jour le problème de la conservation, du classement et de la publicité des archives de familles.

Deux communications furent livrées à l'attention de l'assemblée : M^{lle} E. Lejour, conservateur-adjointe aux Archives Générales du Royaume, l'entretint sur « Les archives de familles et l'histoire », considérées comme une source encore inexplorée pour notre connaissance de tous les aspects de la vie privée et publique de nos ascendants. M. Pietresson de Saint-Aubin, archiviste départemental du Nord, professeur à l'Université de Lille, parla ensuite de la « Conservation légale des archives privées en France ». Il fit l'exposé du décret-loi du 17 juin 1938 selon lequel les documents d'archives privées peuvent être « classés », c'est-à-dire, assimilés aux monuments historiques.

M. Louant tira les conclusions de ces deux exposés et suggéra la création d'un « Comité d'amis des archives du Hainaut ». L'idée en avait été précédemment lancée par le marquis de la Boessière-Thiennes et fut reprise par le comte de Lannoy.

A l'issue de la réunion, les participants purent visiter l'exposition des archivistes-paléographes Scufflaire et Desmed-Thielemans, tenue dans le cloître attenant aux Archives de Mons; ils furent ensuite reçus par la marquise de la Boessière-Thiennes, au château de Lombise, autrefois aux comtes de Thiennes.